



communiqué DU SERVICE D'INCENDIE

LA PRÉVENTION, ÇA SE DÉMÉNAGE!

Vous avez déménagé dernièrement? Si ce n'est pas encore fait, assurez-vous de la sécurité de votre nouveau domicile. Vérifiez le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée et changez les piles. Optez toujours pour des piles de bonne qualité. Ensuite, vérifiez la date de fabrication de l'appareil sur le boîtier. Si elle excède 10 ans, remplacez l'avertisseur. Si vous êtes locataire, demandez au propriétaire de vous en fournir un. C'est sa responsabilité, mais c'est à vous de veiller à ce qu'il fonctionne bien en tout temps.

Pensez aussi à préparer un plan d'évacuation de votre domicile. Dessinez-le en famille et mettez-le en pratique régulièrement. Vous éviterez ainsi la panique et les comportements imprudents en cas d'incendie. Si vous êtes locataire, prenez connaissance des procédures d'évacuation élaborées par le propriétaire de l'immeuble.

N'accumulez pas de boîtes ou d'objets inutiles à l'intérieur, sur le balcon ou sur le côté de l'habitation, notamment pour évacuer de façon sécuritaire. Finalement, procurez-vous un extincteur portatif. Placez-le dans un endroit facilement accessible et, surtout, apprenez à vous en servir.

Pour plus de renseignements, communiquez avec nous au 819 364-3333, poste 3232.

Christian Chartier
Directeur/TPI/Enquêteur

PLAN D'ACTION 2016-2018 DE LA POLITIQUE FAMILIALE

Ce mois-ci, le Comité permanent de la famille vous propose une autre chronique à propos des projets inscrits au plan d'action 2016-2018 de la Politique familiale.

La Ville de Princeville s'est énormément développée au cours des dernières années. Les nombreuses unités de logement construites, les investissements majeurs dans les secteurs commercial et industriel et une hausse de plus de 200 habitants en cinq ans en sont la preuve. Princeville poursuit son développement dans le respect de l'environnement.

À titre de ville durable, Princeville mise sur des actions concrètes :

- Implantation d'une borne de recharge électrique au centre-ville (d'autres bornes pourraient être ajoutées selon la demande);
- Promotion des pratiques écoresponsables auprès des jeunes, des familles, des aînés et des organismes (à venir);
- Maintien du programme *Un enfant, un arbre* pour remettre un arbre à la naissance de chaque enfant.

Pour consulter le plan d'action : www.villedeprinceville.qc.ca/familles/

AUTRES ACTIVITÉS À VENIR

16 août : Soirée d'inscription et bazar du CPA Princeville

De 19 h à 21 h au Centre Pierre-Prince

Des cours d'initiation au patin pour les enfants de 3 ans et plus (en date du 1^{er} octobre 2016) seront disponibles les lundis soirs de 18 h à 19 h et le samedi matin de 11 h à midi. Pour info : 819 364-2136 ou cpaprinceville@hotmail.com

18 août : Inscription pour le hockey mineur

Dès 19 h au Centre sportif

Pour info : 819 364-5995 ou 819 364-3281

26 août : Tournoi de golf de la Ville de Princeville

Dès 9 h au Club de golf des Bois-Francis

Pour info et inscription : 819 364-3333, poste 3221

26 août : Cinéma en plein air (gratuit)

Dès 19 h 30 devant l'église, Zootopie de Disney

31 août : Inscriptions pour Star Danse Plus

De 18 h à 20 h au Centre Pierre-Prince

Cours sous la direction de Francine Goulet – Tous les mardis

Groupes : Enfants 3 ans et plus / Adolescents / Adultes

Pour info : 819 364-3852

CHRONIQUE « PRINCEVILLE EN PLEIN ESSOR »

Un investissement majeur de la Boulangerie Lemieux

L'équipe de Développement Économique Princeville est ravie de l'annonce faite dernièrement par la Boulangerie Lemieux. En investissant 3,5 millions de dollars dans la construction d'une nouvelle usine, l'entreprise augmentera sa capacité de production ainsi que son positionnement sur le marché et créera de nouveaux emplois sur le territoire de Princeville.

Fondée en 1928, la Boulangerie Thibault fut acquise par la famille Lemieux en 1942 pour devenir la Boulangerie Moderne. Quelques années plus tard, elle est devenue la Boulangerie Lemieux. Trois générations de Lemieux furent propriétaires et gestionnaires de la boulangerie avant qu'elle soit acquise par M. Philippe Desharnais en 2011.

En cinq ans, la Boulangerie Lemieux a connu une forte croissance et son chiffre d'affaires a augmenté de près de 300 %. Actuellement, on y produit 14 000 pains et plus de 10 000 galettes par semaine. Avec sa nouvelle usine de 14 000 pieds carrés, située aux abords du boulevard Baril (route 116), l'entreprise pourra tripler sa capacité de production. En plus de la boulangerie, le nouveau bâtiment inclura un commerce de vente de produits régionaux. L'ouverture officielle est prévue pour les Fêtes.



communiqué DE NOTRE HÔTESSE

BIENVENUE À PRINCEVILLE

Vous venez tout juste de vous établir à Princeville? Je vous invite à communiquer avec moi. Que vous soyez locataire ou propriétaire, il me fera plaisir de vous renseigner sur votre nouveau milieu de vie.

En vous établissant à Princeville, vous avez opté pour un milieu de vie accueillant et dynamique qui propose une multitude d'activités culturelles, de sports et de loisirs. En plus de vous renseigner à ce sujet, je peux vous en apprendre davantage à propos des services offerts sur notre territoire et des organismes qui y sont à l'œuvre. Je vous remettrai aussi plusieurs certificats cadeaux de commerçants locaux.

Au plaisir de vous rencontrer et de vous souhaiter...

BIENVENUE À PRINCEVILLE!

Sophie Rodrigue

Hôtesse de la Ville de Princeville

819 364-5273



MESSAGE DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

L'Office municipal d'habitation (OMH) de la municipalité administre le HLM situé au 50, rue St-Jacques Est. Ce bâtiment, entièrement rénové en 2011, est destiné aux personnes âgées de plus de 55 ans et offre des logements 3 ½ et 4 ½ à prix modique.

Mais saviez-vous que l'OMH offre également des subventions au logement pour les personnes seules de moins de 55 ans ainsi qu'aux familles à faible revenu? Vous pourriez bénéficier d'une aide financière offerte par la SHQ en partenariat avec la municipalité. La subvention est calculée en fonction du coût du logement et de vos revenus. Elle vous offre ainsi un logement à prix abordable tel que si vous résideriez dans un HLM, tout en demeurant dans votre logement au privé.

Qui peut faire une demande pour le HLM ou une subvention? : Des personnes seules, des ménages, des familles à faible revenu et des personnes âgées pour qui le coût du loyer est trop élevé en proportion de leurs revenus ou qui habitent un logement qui ne répond pas à leurs besoins. Certains critères s'appliquent. Pour plus de renseignements et pour faire une demande, veuillez contacter Mme France Pellerin au 819 364-2713 ou au bureau de l'OMH le mardi entre 8 h et 13 h.

REMERCIEMENTS DU CLUB LIONS DE PRINCEVILLE

Nous avons été chaleureusement récompensés par votre présence, lors de notre Grand déjeuner populaire, tenu le 10 avril dernier. Merci à toute la population de votre encouragement!

Merci également à nos bénévoles et à tous nos partenaires!